



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix à seize heures trente (19-10-2010 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 1

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 31.

#2010-10-179

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 19 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 19 octobre 2010 tel que présenté".

#2010-10-180

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 21 septembre 2010 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

A) MAMROT - Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles

#2010-10-181

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 14 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 14 octobre 2010, au montant de 115 619,62 \$". (Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-10-182

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 14 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 14 octobre 2010 au montant de 19 849,02 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-10-183

ADOPTION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt des états financiers de la MRC de Sept-Rivières au 30 septembre 2010". (Voir Annexe "C")

#2010-10-184

ADOPTION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DU TNO LAC-WALKER AU 30 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt des états financiers de la municipalité du TNO Lac-Walker au 30 septembre 2010".
(Voir Annexe "D")

#2010-10-185

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES, 2^E SEMESTRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt des états financiers comparatifs de la MRC de Sept-Rivières – 2^e semestre".

(Voir Annexe "E")

#2010-10-186

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA MUNICIPALITÉ DU TNO LAC-WALKER 2^E SEMESTRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité du TNO LAC-WALKER– 2^e semestre".

(Voir Annexe "F")

#2010-10-187

PARTICIPATION DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES À UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE PORT DE SEPT-ÎLES, AU PROFIT DE L'ELYME DES SABLES, DE TYPE « SOUPER D'HUITRES », QUI SE TIENDRA LE 28 OCTOBRE 2010, À LA RÉSERVE NAVALE DE SEPT-ÎLES

ATTENDU QUE l'Elyme des Sables est une maison de soins palliatifs offrant des services gratuits dont le financement est assuré par les dons de la population et des entreprises locales, ainsi qu'une subvention annuelle du réseau de la santé;

ATTENDU QUE Port de Sept-Îles, en partenariat avec la Réserve navale de Sept-Îles et le Club Richelieu de Sept-Îles, organise le 28 octobre 2010, à la Réserve navale de Sept-Îles, une activité de financement de type « Souper d'huîtres », au profit de l'Elyme des Sables pour des gens ayant reçu un diagnostic de phase terminale d'une maladie ».

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de l'Elyme des Sables qui se tiendra le 28 octobre 2010, à la Réserve navale de Sept-Îles, à titre de Partenaire majeur au coût de 500,00 \$;

QUE les sommes soient prises à même le poste "Promotions et Publicités".

#2010-10-188

AUTORISER MONSIEUR ALAIN LAPIERRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À ASSISTER AU COLLOQUE, LA MAIN D'ŒUVRE : UNE RESSOURCE À DÉCOUVRIR ET À RETENIR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à assister au 1^{er} colloque du réseau RH de la MRC Sept-Rivières; « la main d'œuvre : une ressource à découvrir et à retenir », qui aura lieu le mardi 2 novembre 2010, à Sept-Îles.

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

#2010-10-189

ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE PAVAGE ET BALAYAGE DU CHEMIN DU LAC DAIGLE

ATTENDU QU'il était opportun d'effectuer des travaux d'entretien sur le chemin du lac Daigle (travaux de réparation du pavage et balayage);

ATTENDU la soumission déposée par l'entreprise « Les Fissures P.B. inc. » pour un montant total de 4 500 \$ (taxes en sus) en date du 6 octobre 2010;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés le 12 octobre 2010.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'acceptation de la soumission de l'entreprise « Les Fissures P.B. inc. » pour des travaux de réparation du pavage et de balayage sur le chemin du lac Daigle pour la somme de 4 500 \$, taxes applicables en sus;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant".

#2010-10-190

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU POURTOUR DU LAC DAIGLE

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues fait par monsieur Alain Lapierre, en date du 18 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le contrat pour le déneigement du chemin du pourtour du lac Daigle soit accordé à Équipements Nordiques pour la somme de 140 085 \$ taxes en sus, pour une période de cinq (5) ans et correspondant à l'option A du devis général;

QUE la préfet et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat et tout document s'y rattachant."
(Voir Annexe "G")

#2010-10-191

CONTRIBUTIONS DE 30 000 \$ AU COMITÉ DE LA STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE GALLIX INC.

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reconnu par règlement la Station de ski Gallix en tant qu'équipement supralocal;

ATTENDU QU'à ce titre, la pérennité de la Station de ski Gallix est assurée par la MRC et ses municipalités constituantes;

ATTENDU QU'il a été convenu que la contribution de la MRC pour l'année financière 2010-2011 du budget des immobilisations de la station récréotouristique Gallix serait octroyée par la MRC de Sept-Rivières.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte d'octroyer une aide financière de 30 000 \$ au Comité de la station récréotouristique de Gallix inc. afin de contribuer aux dépenses en immobilisation de la station pour l'année financière 2010-2011.

QUE le budget pour cette aide financière soit puisé à même le poste "Projets spéciaux" de la MRC de Sept-Rivières."

#2010-10-192

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'INSPECTRICE RÉGIONALE EN DATE DU 14 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 14 octobre 2010".

(Voir Annexe "H")

#2010-10-193

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'ARCHIVISTE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'archiviste du mois de septembre 2010".

(Voir Annexe "I").

AFFAIRES NOUVELLES

#2010-10-194

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE RIVERIN

ATTENDU QUE suite aux pluies diluviennes du 4 septembre 2010, une batterie de trois ponceaux a été emportée, ce qui a eu pour effet de couper le chemin menant au lac Profond, à la hauteur de la rivière Riverin, sur le territoire non organisé du Lac-Walker;

ATTENDU QUE le pont temporaire qui fut installé par l'Association de chasse et pêche de Port-Cartier sera démantelé le 1^{er} novembre prochain;

ATTENDU QUE suite aux travaux de démantèlement du pont, les vieux ponceaux devront être enlevés du cours d'eau et les berges devront être stabilisées à l'aide d'enrochement et d'une membrane;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières détient la compétence à l'égard des cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU l'offre de services déposée le 21 septembre 2010 par l'entreprise Équipements Nordiques pour effectuer des travaux d'enrochement et de pose d'une membrane ainsi que l'enlèvement des vieux ponceaux, au montant de 5 110 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte l'offre de services du 21 septembre 2010 de l'entreprise Équipements Nordiques concernant les travaux d'enrochement et de pose d'une membrane ainsi que l'enlèvement des vieux ponceaux, au montant de 5 110 \$, taxes en sus;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire du TNO Lac-Walker « Projets spéciaux »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant."
(Voir Annexe "J").

#2010-10-195

ACCORDER UNE AVANCE DE FONDS DE 32 500 \$ À L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE PORT-CARTIER

ATTENDU QUE suite aux pluies diluviennes du 4 septembre 2010, une batterie de trois ponceaux a été emportée, ce qui a eu pour effet de couper le chemin menant au lac Profond, à la hauteur de la rivière Riverin, sur le territoire non organisé du Lac-Walker;

ATTENDU QUE le pont temporaire qui fut installé par l'Association de chasse et pêche de Port-Cartier sera démantelé le 1^{er} novembre prochain;

ATTENDU QUE l'Association de chasse et pêche de Port-Cartier a sollicité la MRC de Sept-Rivières afin d'obtenir une aide financière au montant de 32 500 \$ pour couvrir les frais d'ingénierie et de plans et devis liés à l'implantation d'un ouvrage permanent;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une avance de fonds de 32 500 \$ à l'Association de chasse et pêche de Port-Cartier pour couvrir les frais d'ingénierie et de plans et devis liés à l'implantation d'un ouvrage permanent enjambant la rivière

Riverin, sur le chemin menant au lac Profond;

QUE cette avance de fonds soit versée sur présentation de pièces justificatives;

QUE les sommes soient prises à même le surplus accumulé du TNO Lac-Walker non affecté au 31 décembre 2009."
(Voir Annexe "K").

PÉRIODE DE QUESTIONS

#2010-10-196

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 19 octobre 2010 soit et est levée à 16 h 45."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier